

Article 1

Comité d'organisation:

Le Vétathlon de la Teste de Buch est organisé par l'association Amicale des sapeurs-pompiers de La Teste de Buch. Cette épreuve se déroulera le dimanche 15 novembre 2026.

Le site est la plaine Gilbert Moga.

Départ à 10h.

Article 2

Participation:

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

La compétition se dispute soit en individuel (solo) ou a plusieurs (relais à 2, relais à 3).

Solo : Vous effectuez l'intégralité du vétathlon seul, c'est-à-dire 5 km de trail, puis 15 km de VTT, et pour terminer 2.5 km de trail.

Relais à 2: Vous courez en relais : un équipier choisi le trail (5 km) et l'autre équipier le VTT. Il vous faudra attendre l'arrivée de votre équipier pour partir.

Relais à 3: Vous courez en relais : l'équipier N°1 fait la première partie trail 5 km, puis l'équipier N°2 fait la deuxième partie VTT 15 km, et l'équipier N°3 fait les 2.5 derniers km de trail. Il vous faudra attendre l'arrivée de votre équipier pour partir.

Le port du casque homologué cyclisme avec la jugulaire fermée est obligatoire durant la partie VTT.

Les dossards devront être placés sur le buste.

Il est interdit aux concurrents de monter sur leur VTT à l'intérieur du parc à vélo sous peine de disqualification.

Dans le souci de respecter le cadre naturel du site il est strictement interdit de jeter tout détritrus sur le parcours sous peine de disqualification immédiate.

Le vélo à assistance électrique et le cyclo-cross et le Gravel sont interdits

Article 3

Les distances sont :

Vétathlon format M : solo, relais à 2, relais à 3, 5 kms à pied, suivi de 15 kms à VTT, puis 2.5 kms à pied, quelle que soit la catégorie.

L'épreuve est une compétition tous terrains et tous temps.

Article 4

Les non licenciés doivent fournir avec leur engagement une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et/ou du VTT en compétition de moins d'1 an. Les mineurs devront en plus fournir également une autorisation parentale.

Les licenciés doivent fournir avec leur engagement une photocopie de cette licence sportive en compétition.

Article 5

Engagements et inscriptions

Inscription sur le site Internet www.protiming.com

La photocopie de licence ou le certificat médical, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs, sont à présenter lors du retrait des dossards.

Les inscriptions sont limitées à 200 participants et pourront être interrompues avant la date limite.

Les prix d'engagements sont les suivants:

- 15 € en solo

- 20 € en équipe de 2 ou de 3.

Les inscriptions sur place le jour de la course sont donc majorées de 5€ par coureur.

Les compétiteurs déclarent se soumettre au règlement de l'épreuve.

Les engagements sont retenus dans l'ordre chronologique des inscriptions.

Article 6

Limites d'âge

Solo: né en 2010 et avant

Relais à 2: né en 2012 et avant

Relais à 3: né en 2012 et avant

Article 7

Services généraux

Les gestes de premiers secours sont assurés par l'organisation sur place (Sapeurs-pompiers).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance humaine, de perte ou de vol de matériel.

Article 8

Seuls les vélos de type VTT seront autorisés. Les VAE seront interdits.

Article 9

Programme:

8h00 début du retrait des dossards

8h30 ouverture du parc à vélo

9h 30 fin du retrait des dossards

9h45 fermeture du parc à vélo. Briefing des consignes de sécurité.

10h00 départ

12h00 fin de course, podium et remise des prix.

Article 10

Accès : plaine Gilbert Moga 33260 La Teste de Buch

Article 11

Droit à l'image :

Attention aux concurrents, dirigeants de club, parents et individuels, en vous inscrivant à l'épreuve, vous accordez le droit d'utiliser votre image ou l'image de votre enfant à des fins de communication autour de l'événement et de les exploiter sans limite de temps, sauf document libre stipulant le contraire et à remettre au plus tard lors du retrait des dossards.

Article 12

Infractions entraînant une disqualification Gêne volontaire entre concurrents:

Départ anticipé

Ligne de départ non respectée

Parcours coupé ou non respecté

Non-respect de l'obligation du passage de relais en face de l'emplacement numéroté de l'équipe. Dossard plié, coupé, mal positionné, illisible.

Port du casque pour la partie VTT non respecté (jugulaire serrée).

Attitude outrancière envers un arbitre.